

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2022, les ordonnances suivantes:

B-3, o. 102, **C-4.1**, o. 255, **P-1**, o. 089, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 256, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, du 8 juin au 5 septembre 2022;

C-4.1, o. 257, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue Duluth, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, du 17 juin au 28 août 2022;

C-4.1, o. 258, modifiant la restriction de virage à gauche en tout temps à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue des Érables, à l'approche ouest;

2020-02, o. 002, déterminant la subvention maximale à accorder en 2022 pour la réalisation des projets de relance;

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**) et du *Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire* (PMR **2020-20**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 3 mai 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx